

Jacques-André Haury
Député



08-HOT-043

Motion demandant une modification de la LATC visant à limiter l'installation d'escaliers roulants

Les milieux préoccupés par la promotion de la santé s'accordent à considérer que la lutte contre la sédentarité est devenue la priorité des programmes de prévention : prévention des maladies cardiovasculaires, prévention de l'obésité et prévention du diabète notamment. Dans ce contexte, le projet d'aménagement de tapis roulants ou d'escaliers roulants pour permettre aux piétons de se soustraire à la pente du Petit-Chêne à Lausanne – révélé par 24 Heures dans son édition du 17 juin 2008 - apparaît comme une solution séduisante sur le plan du confort, mais totalement absurde sur le plan de la santé publique.

Nous avons déjà jugé inappropriée l'installation d'escaliers roulants pour relier la rue de la Louve à l'entrée de la station M2 Riponne. Nous craignons que ce genre d'installation ne se généralise.

Il convient de préciser que l'escalier roulant constitue une sorte de « monte-flemme » pour gens valides. Les personnes à mobilité réduite, les mères accompagnées d'une poussette, les handicapés en chaise roulante ne peuvent sans risque recourir à ces installations. Pour elles, d'autres installations sont nécessaires : les ascenseurs.

Il convient également de rappeler que la hauteur des marches d'un escaliers roulant est telle que, lorsque l'installation est arrêtée, il est très difficile de s'en servir comme on le ferait d'un escalier ordinaire. Pour combiner les nécessités des personnes à mobilité réduite et les impératifs de la santé publique, la règle architecturale et urbanistique devrait donc être la combinaison d'escaliers ordinaires et d'ascenseurs, au détriment des escaliers roulants.

Il convient enfin de mentionner le fait que ces installations engendrent une certaine consommation d'énergie électrique au moment où nous cherchons tous les moyens, au contraire, pour réduire cette consommation.

D'après les renseignements que j'ai pris auprès des services concernés, aucune disposition légale n'aborde cette question. J'ai donc l'honneur de proposer, par voie de motion, que la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) soit complétée d'une disposition visant à restreindre l'installation d'escaliers roulants aux seules situations dans lesquelles la mobilité des piétons doit impérativement être assurée par ce genre d'installations, situations en réalité assez exceptionnelles.

Je demande que cette motion soit transmise à l'examen d'une commission.





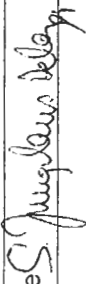









Lausanne, le 24 juin 2008


Jacques-André Haury

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bersth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluè François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Dertiaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice 	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Rod Armand 
Haldy Jacques	Miéville Michel 	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne 	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine 	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves 	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André 	Venzelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves 	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil 	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel 	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta 	Rey-Marion Alette 	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre